



Les Matinales du créateur d'entreprise

Créer son entreprise : les pièges à éviter.

Patrick Schefer
Délégué à la promotion économique

Département
Office

15 décembre 2011



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 1

Programme

Département
Office

1. Présentation du Service de la promotion économique (SPEG)
2. Créer son entreprise
 1. Business Plan
 2. Aspects juridiques
 3. Assurances sociales
 4. Aspects fiscaux
3. Organismes d'aide / réseaux



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 2

Mission du Service de la Promotion Economique

Département
Office

- Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton
- Faciliter le développement des entreprises qui y sont installées
- Inciter les entreprises extérieures à s'y implanter
- Prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 3

Guichet pour entreprises

La porte d'entrée pour l'aide aux entreprises

Département
Office

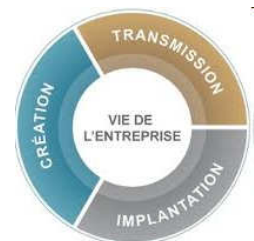
Informations générales et premiers conseils

- Conseils juridiques, fiscaux,...
- Étude de dossiers

Orientation vers les organismes de soutien aux entreprises

Événements destinés aux entrepreneurs

- Petits déjeuners des PME et start-up
- Conférences
- Formations



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 4

2. Créer son entreprise



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 5

2 aspects principaux

- Business Plan
 - Réflexions préalables

- Aspects formels
 - Formes juridiques
 - Charges sociales
 - Aspects fiscaux



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 6

2.1 Business Plan



Business plan

- Outil d'analyse
 - Evaluation de la faisabilité, du potentiel et de la viabilité
 - Identifier les points critiques, les ressources nécessaires,...
- Outil de gestion
 - Planifier les étapes principales
 - Mesurer la réalisation des objectifs
- Outil pour la recherche de financement

Eléments clés

- Opportunité
 - Pourquoi est-ce une bonne idée ?
 - Les clients seront-ils prêts à payer ?
- Marché et concurrence
 - Connaissance du marché, Taille du marché, etc...
 - Connaissance des concurrents, mise en évidence des avantages concurrentiels,...
- Stratégie, Marketing
 - Comment allez-vous mettre en œuvre le projet ?
 - Comment allez-vous trouver vos clients ?



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 9

Eléments clés

- Plan d'exécution
 - Quelles sont les étapes importantes ?
- Finance
 - Budget d'exploitation
 - $\text{Chiffre d'affaires} - \text{charges} = \text{BN}$

Département
Office



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 10

Budget d'exploitation

	31.12.n	en %	31.12.n+1	en %	31.12.n+2	en %
Chiffre d'affaires						
Vente Produit A	82'000	60.29%	130'000	59.09%	190'000	56.72%
Vente Produit B	52'000	38.24%	75'000	34.09%	120'000	35.82%
Autres	2'000	1.47%	15'000	6.82%	25'000	7.46%
Total	136'000	100.00%	220'000	100.00%	335'000	100.00%
Prix de revient						
Prix de revient A	41'820	51.00%	65'650	50.50%	93'100	49.00%
Prix de revient B	23'400	45.00%	33'000	44.00%	51'600	43.00%
Prix de revient Autres	700	35.00%	5'250	35.00%	8'750	35.00%
Total prix de revient	65'920		103'900		153'450	
Marge brute	70'080	51.53%	116'100	52.77%	181'550	54.19%
Charges d'exploitation						
Frais de personnel	44'500		60'000		90'000	
Loyer	16'000		22'000		22'000	
Leasing	0		0		10'000	
Frais de véhicules	0		0		8'000	
Frais voyages + représentation	4'000		5'000		10'000	
Frais généraux	12'000		15'000		25'000	
Total	76'500		102'000		165'000	
EBITA	-6'420	-4.72%	14'100	6.41%	16'550	4.94%
Amortissement	0		12'000		12'000	
Intérêts	0		0		0	
Impôt	0		0		0	
Bénéfice net	-6'420	-4.72%	2'100	0.95%	4'550	1.36%



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENERIAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 11

Eléments clés

- Finance

- Budget d'exploitation
 - Chiffres d'affaire – charges = BN
- Budget de trésorerie
 - Entrées - Sorties d'argent



➤ **Attention la trésorerie est l'élément clé !**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENERIAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 12

Budget de trésorerie

Plan de trésorerie

en CHF	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Revenus									
Solde initial du c/c (caisse, poste, banque)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ventes au comptant:									
+ Paiements des débiteurs :									
+ Autres rentrées									
= Total des Encaissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+ Salaires, prestations sociales									
+ Locations									
+ Charges financières									
+ Assurances/taxes									
+ Frais d'administration									
+ Publicité									
+ Autres charges									
= Total des Décaissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
= Balance des Encaissements/Décaissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Investissements									
+ Désinvestissements									
= Solde du c/c en fin de période	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+ Limite de crédit à disposition									
= Etat actuel de la trésorerie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 13

Département
Office

2.2. Aspects juridiques

Département
Office



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 14

Points clés

- Secteur d'activité Département
Office
 - Activités réglementées : reposant sur la réputation, la mise en place de contrôle ou numéris clausus
 - Professions réglementées : formation spécifique (diplôme) ou l'expérience professionnelle.
<https://ge.ch/ecoguichetpmpm/content/activit%C3%A9s-et-professions-r%C3%A9glement%C3%A9es>
- Risques
 - Responsabilités
 - Statut (indépendant ou salarié d'une société)
- Equipe (une ou plusieurs personnes)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 15

Raison individuelle / indépendants

- Caractéristiques de la raison individuelle Département
Office
 - Raison de commerce est le nom de famille de l'entrepreneur
 - Pas de révision des comptes obligatoire
- Frais de création minimes
- Personnellement responsable vis-à-vis de tiers
- Imposition du bénéfice cumulée à toutes les sources de revenus de l'indépendant
- Accomplissement du travail
 - possibilité d'engager du personnel et de lui déléguer des tâches
- Autres critères
 - si le chiffre d'affaires est supérieur à CHF 100'000.– alors inscription au RC
 - le fait de travailler pour plusieurs entreprises
 - Inscription aux assurances sociales
 - en cas de cessation d'activité, pas d'assurance chômage



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 16

Société en nom collectif

Département
Offices

- Minimum 2 personnes
- Contrat de répartition des bénéfices
- Raison de commerce doit contenir, soit le nom de famille de tous les associés soit, si tous les associés n'y sont pas nommés, au moins le nom de famille de l'un d'entre eux avec une adjonction indiquant l'existence d'une société (par exemple : " et Cie ", " & Co ", " et Associés ")
- Mode de décision selon contrat
- Inscription au registre du commerce obligatoire
- Assujettissement individuel de chaque associé



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 17

Formation d'une RI ou SNC

Département
Offices

- Inscription comme indépendant à la Caisse AVS :
 - www.caisseavs.ch; www.fer-ge.ch, www.faco61.ch, www.ccb.ch , etc..
 - Critères principaux :
 - Le risque économique (investissements, profits et charges pris en charge par l'entrepreneur)
 - L'organisation du travail (absence de lien de subordination)
 - L'accomplissement du travail (délégation possible)
 - Autres critères : Absence de clause de non concurrence, utilisation de ses propres locaux, etc...



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 18

Formation d'une RI ou SNC - 2

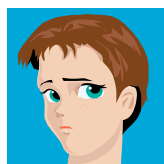
Département
Office

- Annonce auprès de l'Administration Fiscale Cantonale
– <http://ge.ch/impots/indépendants>



Raison individuelle

Inscription au RC que si CA > 100'000



SNC

- Contrat de répartition des bénéfices
- inscription au RC obligatoire



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSI TENERIAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 19

Sàrl

Département
Office

- **Un ou plusieurs associés** (minimum 1 gérant ou directeur domicilié en Suisse au bénéfice des pleins pouvoirs de signature)
- **Personnalité juridique complète**
- **Capital minimum de CHF 20'000.–**
(montant minimum de la part 100)
- **Statuts obligatoires** (dispositions sur la raison sociale, le siège, le but social, le montant du capital social et des parts)
- **Inscription au RC obligatoire et constitutive**
- **Consentement des 2/3 des associés** (lorsqu'ils représentent la majorité absolue du capital) **est nécessaire pour la vente de parts de la société**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSI TENERIAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 20

SA

Département
Office

- Anonymat des actionnaires
- 1 personne physique ou morale est nécessaire à la création (la société devra être représentée par une personne domiciliée en Suisse au bénéfice des pleins pouvoirs de signature)
- Personnalité juridique complète
- Capital social minimum CHF 100'000.— (peut être libéré à 20%, mais au minimum CHF 50'000.--)
- Actions nominatives ou au porteur avec une valeur nominale de CHF 0.01 au minimum
- Statuts obligatoires (dispositions sur la raison sociale, le siège, le but de la société, le montant du capital action et les apports effectués)
- Inscription au RC obligatoire et constitutive



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 21

Révision

Obligation liée à l'importance économique (et non plus la forme juridique).

.Contrôle ordinaire

- Société satisfaisant 2 de ces 3 critères :
 - CA >20 mio / Total du bilan > 10 mio / nbre d'emplois >50
- Audit approfondi effectué par un auditeur agréé

.Contrôle restreint

- Audit effectué par un auditeur agréé

.Opting down

- Société nbre d'emplois <10
- contrôle effectué par un contrôleur non agréé

.Opting out

- Société nbre d'emplois <10
- Renonciation à l'audit (avec accord de tous les actionnaires/associés)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

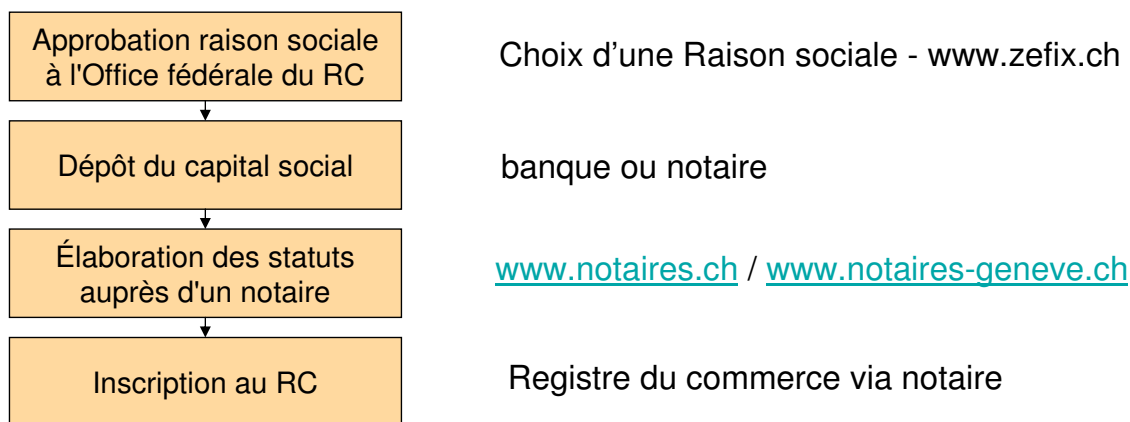
www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 22

Formation d'une SA ou Sàrl

Département
Office



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 23

Liens utiles

Département
Office

- www.zefix.ch (index central des raisons de commerce, liens vers les registres du commerce cantonaux, recherche de raison de commerce)
- www.pmeinfo.ch (portail PME)
- www.e-service.admin.ch/bewilligungen/index.php?l=fr (autorisations et professions réglementées)
- www.ige.ch (Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle)
- www.switch.ch (noms de domaines)
- www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html (recueil de lois)
- www.seco.admin.ch (Secrétariat d'Etat à l'économie – SECO)
- www.fosc.ch (Feuille officielle suisse du commerce – FOSC)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 24

2.3 Assurances sociales



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 25

Eléments clés

- Cotisations différentes selon statut
- Droit aux prestations différent selon statut
- La situation des employés sera identique quelle que soit le statut de l'employeur.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 26

Assurances sociales (indépendants)

Département
Office

AVS	7.800%
AI	1.400%
APG	0.500%
Sous-total I	9.700%
AF	1.400%
Amat	0.045%
Sous-total II	1.445%
Total	11.145%



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 27

Assurances sociales (employeur - employé)

Département
Office

	Employeur	Employé	Total
AVS	4.2	4.2	8.4
AI	0.7	0.7	1.4
APG	0.25	0.25	0.5
AC	1.1	1.1	2.2
AC solidarité	0.5	0.5	1 Si salaire > 126'000
Alloc. fam.	1.4	0	1.4
Ass. Mat.	0.045	0.045	0.09
Sous-total	8.195	6.795	14.99
LPP	7	5	12 (moyenne 2011)
LAA AP	0.8	0	0.8
LAA ANP	0	1.3	1.3
Total	24.19	19.89	44.08

Source : <https://secure1.fer-ge.ch/wps/portal/fer-ge/Services/SimulateurChargesEmployeur>



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 28

2.4 Aspects fiscaux



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 29

Fiscalité - indépendant

- Obligation de tenir une comptabilité
- Revenu imposable = revenu brut – déductions
(Bénéfice = revenu de l'indépendant)
- Le revenu imposable détermine le taux d'imposition
- Le barème est progressif

[http://ge.ch/impots/system/files/documents/PP/2010/Baremes et exemples
de calculs 2010.pdf](http://ge.ch/impots/system/files/documents/PP/2010/Baremes_et_exemples_de_calculs_2010.pdf)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 30

Aspects formels - Fiscalité - Société

Département
Office

	Fédéral	Cantonal & Communal (moyenne)	Taux d'impôt total
Impôt sur les fonds propres	0	0,40% 0,45%	0,40% 0,45%*
Impôt sur le bénéfice:			
• Taux ordinaire	6,6%	17,7%	24,3%
• Société auxiliaire (revenus étrangers)	7,4%	4,3%	11,7%
TVA (taux ordinaire)	8%	—	8%

* Pour les entreprises n'ayant pas de bénéfice imposable.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSI TENERIAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 31

TVA

- Quiconque exploite une entreprise en Suisse est assujetti.
- Facilité administrative : Les petites entreprises sont libérées de l'assujettissement lorsque le chiffre d'affaires n'atteint pas un certain montant (CHF 100'000 par année).
- Il est possible de renoncer à la libération de l'assujettissement.

Taux normal : 8,0 %

Taux réduit : 2,5 % (Denrées alimentaires, boissons non alcoolisées, livres, journaux, médicaments, activités sportives et culturelles)

Taux spécial : 3,8 % (Hébergement)

- Inscription:

www.estv.admin.ch/mwst/dienstleistungen/00229/00591/index.html?lang=fr



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSI TENERIAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 32

3. Organismes d'aide / réseaux



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 33

Dispositif de soutien aux entreprises

Information



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Coaching et accompagnement



Ecllosion



industries
technologies



Incubateur d'APRÈS-GE

Financement



fondetec



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 34

Panorama

des organismes d'aide
au démarrage et au développement
d'entreprises à Genève



www.ge.ch/entreprises



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 35

Les différentes étapes de la création d'entreprise

Département
Office

Allez sous www.ge.ch/entreprise ou www.ge.ch/entreprises

Choisir dans la marge de gauche : "[Vie de l'entreprise](#)", puis "[Création](#)"

1. [Réflexion préalable sur le projet](#)
2. [Activités et professions réglementées](#)
3. [Business Plan \(ou plan d'affaires\)](#)
4. [Choix de la forme juridique et inscription RC](#)
5. [Droit du travail, main d'œuvre étrangère et assurances sociales](#)
6. [Financement, comptabilité, fiscalité et TVA](#)
7. [Autres éléments à prendre en considération \(locaux, assurances, douane, exportation, propriété intellectuelle, etc\)](#)
8. [Les aides et les organismes d'aide à votre disposition](#)



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 36

Contact

Département
Office

Service de la promotion économique

Patrick Schefer

7, rue des Battoirs

1205 Genève

022 388 34 34

patrick.schefer@etat.ge.ch

www.ge.ch/entreprise

Présentation disponible sous :

<http://www.citedesmetiers.ch/geneve/Cite-des-metiers-et-de-la-formation/Agenda/Matinales-des-createurs-d-entreprise-trucs-et-astuces-15.12.11/%28language%29/fre-FR>



www.ge.ch/entreprises

Département des affaires régionales,
de l'économie et de la santé
Service de la promotion économique

21.04.2011 - Page 37